

Questions et réponses à l'approbation par correspondance 2020

Jusqu'au 15.7.2020, les membres pouvaient soumettre au secrétariat toute question pour une approbation par correspondance. Toutes les questions et les réponses seront listées ci-dessous.

Question 1

J'ai la question ou la remarque suivante concernant le point d de la résolution écrite de l'assemblée générale :

Serait-il également possible de réduire la cotisation des membres conseillères et conseillers, par exemple à 300 Fr ? Je considère que l'augmentation de 200 à 500 Fr. est très importante.

Réponse 1

Le point de départ de cette augmentation a été les coûts de la formation et du perfectionnement des conseillers et conseillères Cité de l'énergie, qui actuellement s'élèvent à un peu plus de 100 000 CHF par an. Il est prévu que la moitié des coûts de cette offre soit prise en charge par les conseillers et l'autre moitié par d'autres moyens (cotisations municipales et cantonales, etc.). Un montant inférieur de la part des conseillers devrait alors entraîner une réduction de l'offre, ce que l'Association ne juge pas opportun actuellement, car elle considère que l'échange avec les conseillers est très important.

Question 2

Point d : Aucune déclaration n'est faite sur la position des candidats au poste de conseiller Cité de l'énergie. Comment sont-ils traités ? La cotisation est maintenant volontaire.

Réponse 2

La cotisation des candidats au poste de conseiller Cité de l'énergie reste volontaire.